

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/266 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA DEMANDE D'UN PLAN EXCEPTIONNEL POUR LA SANTE

SEANCE DU 28 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CASALTA Mattea, Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, RISTERUCCI Josette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. CANIONI Christophe à M. BIANCUCCI Jean
M. CESARI Marcel à M. PARIGI Paulu Santu
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. LEONETTI Paul à M. TOMASI Petr'Antone
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. OTTAVI Antoine à Mme ORSONI Delphine
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, GRIMALDI Stéphanie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, OLIVESI Marie-Thérèse, de ROCCA

SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 60,
- VU** la motion déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse à l'initiative de Mme Josette RISTERUCCI,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte à l'unanimité, après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** les multiples demandes faites depuis plusieurs années dans le domaine de la santé,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité de rattraper les retards structurels en investissement,

CONSIDERANT que la Corse est inscrite dans la Stratégie Nationale de Santé au même titre que les ultra-marins, que c'est la seule région qui ne dispose pas d'un Centre Hospitalier Universitaire,

CONSIDERANT qu'un travail précis a été fait sur les activités à effets de seuil et sur les surcoûts liés à l'insularité,

CONSIDERANT que l'égalité d'accès aux soins doit être un droit pour tous, sur tout le territoire, dans le respect du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT que l'ensemble des projets doit être traité pour la modernisation des établissements de santé,

CONSIDERANT pour exemple, que le retard pris depuis plus de 15 ans pour le Centre Hospitalier de BASTIA pénalise toute la population du territoire de référence,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au gouvernement de faire de l'accès aux soins en Corse un axe prioritaire dans le respect des engagements du Plan Régional de Santé en cours et celui à venir,

DEMANDE au gouvernement de traiter ce dossier dans son ensemble pour rattraper ces retards en proposant un Plan Exceptionnel d'Investissements pour la santé, seule solution valable pour engager les travaux du prochain Projet Régional de Santé.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour saisir sans délai le gouvernement afin d'établir une programmation à la hauteur des besoins de la Corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI